

# Zone inondable de la Thur entre Vieux-Thann et Cernay



**Objectif :** Préserver, par la maîtrise foncière, le dernier secteur à lit mobile de la Thur, remarquable de par la biodiversité qu'il abrite et de par son rôle en tant que zone d'expansion des crues.

<b>Acquéreur :</b>	Conseil Général du Haut-Rhin
<b>Surface :</b>	41,72 ha
<b>Montant des acquisitions :</b>	192 000 euros environ
<b>Plan de financement :</b>	Conseil Général du Haut Rhin : 50%
	Agence de l'Eau : 50%

## Contexte :

### *Une zone écologiquement très riche...*

La Thur au niveau de Cernay est un cours d'eau de piémont qui présente un fonctionnement encore assez naturel, avec un lit majeur fonctionnel et un système de tresses sur un linéaire de 2,5 km. La dynamique de la rivière est à l'origine d'une grande diversité de milieux, depuis les bancs de graviers et les chenaux secondaires de la rivière jusqu'aux prairies et aux forêts alluviales, avec des substrats de granulométrie fine à grossière et une topographie variée (levées et cuvettes), qui a cependant été quelque peu atténuée par divers travaux.



*La Thur entre Vieux-Thann et Cernay (Arrêté de Protection de Biotope)*

Cette mosaïque de milieux abrite une faune et une flore très variées : le Milan royal, le Petit Gravelot, la Pie-grièche écorcheur, le Lorient d'Europe, le Léopard agile ont notamment été recensés sur ce site.

Assez peu touchée par les problèmes d'affaissements miniers nombreux dans le secteur, elle est d'autant plus intéressante qu'elle se situe dans une région très urbanisée, notamment en amont de Cernay (piémont de Thann-Cernay) et que la Thur est fortement dégradée sur le reste de son linéaire, par des opérations de rectification et de recalibrage, ainsi que par de nombreux enrochements.

Cette zone inondable joue aussi un rôle important en terme de protection de la ressource en eau en tant que zone d'expansion des crues (régulation des débits et amélioration de la qualité de l'eau par autoépuration). Un captage pour l'alimentation en eau potable est d'ailleurs présent sur le site. L'existence de cette zone, unique sur l'ensemble du cours de la Thur, permet aussi à la rivière, très dynamique sur le secteur, de dissiper son énergie et de s'approvisionner en charge solide. La rivière a donc la possibilité de retrouver un équilibre (entre phénomènes d'érosion et de dépôt, entre débit et charge solide, ...), qui limite les problèmes d'érosion en amont et en aval.

#### *...dont l'intérêt a entraîné la mise en place de mesures de protection fortes*

En effet, ce site, qui est la dernière zone de ce type sur l'ensemble du linéaire de la Thur, a été intégrée au réseau Natura 2000 et a été identifiée par le Conseil Général du Haut-Rhin comme zone humide d'intérêt national dans le cadre de son inventaire des Zones Humides Remarquables.

Elle a aussi fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, pris en 1992 et concernant une surface de plus de 106 hectares. La signature du Préfet était conditionnée à ce que le Conseil Général du Haut-Rhin puisse acquérir les terrains concernés, et dédommage les exploitants agricoles en place pour purger leurs droits de bail.

#### *...menacée à court et moyen terme...*

L'urbanisation croissante du secteur représentait une menace potentielle pour cette zone remarquable. La fréquentation du site, elle aussi en augmentation, pouvait par ailleurs mettre en danger certaines espèces (oiseaux nicheurs notamment) et entraîner des dégradations.

D'autre part, des dysfonctionnements hydrauliques avaient été identifiés sur la Thur en amont du site. Ils entraînaient notamment un enfoncement du lit (et donc une déconnexion des chenaux, qui se trouvaient alors à 1,80 mètre au dessus du lit de la



*Mosaïque de milieux : eaux courantes, bancs de graviers, prairies et forêts alluviales*

rivière), et mettaient en péril un pont, dont les fondations allaient être fragilisées en raison d'une érosion régressive récurrente (due à un manque de charge solide). D'importants travaux avaient donc été envisagés, comprenant notamment la création d'un seuil, qui aurait fortement perturbé la dynamique de la rivière.

### Enjeux et Objectifs :

Il s'agissait de préserver d'éventuelles dégradations (dont certaines étaient imminentes, notamment en raison des projets de création d'un seuil) ce secteur de la Thur extrêmement intéressant, en raison de la dynamique forte du cours d'eau à cet endroit. Cette dernière est à l'origine d'une diversité écologique très importante, mais aussi d'un rôle fort de la zone concernée dans la protection de la ressource en eau : régulation des débits, épuration des eaux par filtration physique et biologique, ...

### Modalités de l'opération :

Le Conseil Général donc entrepris à partir de 1992, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, une vaste démarche d'acquisition foncière dans ce secteur.

Il est aujourd'hui propriétaire de près de 42 ha dans cette zone. Ces acquisitions, réalisées pour un montant d'environ 192 000 euros, ont été complétées par des contrats de location passés par le Conservatoire des Sites Alsaciens sur ce secteur, concernant une surface de 15 ha supplémentaires.

L'ensemble des terrains sous maîtrise foncière est aujourd'hui géré par le Conservatoire des Sites Alsaciens (près de 56 ha).

### Réalisation et résultats :

Suite à cette vaste opération de maîtrise foncière, qui est d'ailleurs toujours en cours puisque d'autres acquisitions sont prévues dans cette zone, diverses opérations de restauration et de gestion ont été entreprises, financées uniquement par le Conseil Général.

Ainsi, les chenaux de crues ont été réouverts et remis en communication avec la rivière. La totalité des matériaux extraits a été déposée dans le lit de la rivière, de façon à essayer de combler le manque de charge solide à l'origine de l'érosion régressive qui menaçait le pont situé en amont. Depuis cette opération, l'érosion régressive a disparu, et le projet de construction d'un seuil a été abandonné.

D'autre part, les cultures anciennement en place (maïs principalement) avaient nécessité un aplatissement de la micro-topographie. Cette dernière a pu être recréée. De plus, l'horizon superficiel de ces anciennes cultures a été supprimé afin de retrouver une terre sans intrant (atrazine notamment), qui puisse accueillir à nouveau des prairies après réensemencement. Les nombreux cailloux présents ont été ramassés pour permettre la fauche et ont servi à créer des pierriers, très favorables à certaines espèces animales.

Concernant la gestion des prairies recréées, elles ne sont pas fertilisées. Certaines sont fauchées (une fauche unique est effectuée en juillet), d'autres sont pâturées, soit par des chevaux, soit par des moutons, à la fin du



printemps et à l'automne. Le pâturage par le mouton est intéressant car il engendre une diversification au niveau de la structuration de la végétation, il contribue à la dispersion des graines et à la limitation de l'expansion de la Renouée du Japon, qui est exploitée par le mouton.

En ce qui concerne les boisements alluviaux, les robiniers qui les avaient colonisés ont été exploités de façon à obtenir une composition plus autochtone. Ils ont servi à la fabrication de piquets utilisés lors de la création de fascines en bordure de la Thur.

Un sentier de découverte, financé par la Communauté de Communes de Cernay, a été réalisé pour favoriser l'information du public et l'appropriation du site par la population locale. Le problème de la surfréquentation du site n'est pas totalement résolu, mais des merlons de terre ont été mis en place pour limiter l'accès des véhicules.

Enfin, pour planifier les opérations à venir, un plan de gestion été rédigé par le Conservatoire des Sites Alsaciens. Un comité consultatif a aussi été mis en place pour ce site, du fait de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

#### Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse

Conseil Général du Haut-Rhin

Conservatoire des Sites Alsaciens